



Mme Sylvie Fortin Graham
Mairesse de Saint-Agait

Mot de la Mairesse

Le mois de septembre a débuté avec la planification stratégique nouvelle que nous préparons pour les 5 prochaines années. Comme gouvernement, les élus municipaux et moi-même devons nous forger une vision globale de ce que nous aurons à faire pour accomplir notre tâche de gouvernants. Ce travail exige que nous nous nous fixions des enjeux auxquels nous devons faire face et des objectifs à réaliser, avec des cibles vers lesquelles il faudra tendre nos actions.

Nous avons fait depuis quelques mois un immense effort d'analyse et d'interprétation des données démographiques et économiques de notre milieu. Grâce au comité de la famille, nous avons également un portrait sociologique de notre population.

Notre défi est de déterminer les besoins et les aspirations des citoyens de Saint-Agait et d'établir un plan d'action à la hauteur de nos moyens financiers, tout

en assurant à notre municipalité une stabilité financière à long terme.

Le danger qui guette les municipalités en croissance comme la nôtre est de tomber dans l'anonymat des rapports de voisinage, comme en ville.



Paysage patrimonial : sculpture aratoire dans le Rang 3 Ouest.

Nous avons une population jeune qui ne demande qu'à s'intégrer à la collectivité et une population d'ancienne souche qui ne demande qu'à les accueillir.

En ce sens le 150^e anniversaire de Saint-Agait sera une magnifique occasion de nous unir et de souder notre population. J'invite tous ceux qui voudraient

se joindre à nous pour organiser « notre » fête. Une première rencontre est prévue le 20 octobre prochain pour les volontaires, au Complexe des Seigneuries.

Sylvie Fortin Graham, mairesse



Nom _____

Adresse _____

Tél. _____ Courriel _____

- Livre du 150^e
- Rassemblement des familles
- Exposition de photos
- Financement
- Marqueurs historiques
- Rallye historique géocoaching

- Circuit patrimonial
- Cérémonies
- Comité organisateur
- Spectacles
- Autres _____



COMITÉ FAMILLES & AÎNÉ(E)S MESSAGE IMPORTANT

Les membres du comité de la Famille et des Aîné(e)s sont fiers de vous présenter le logo qu'ils ont adopté comme bannière pour montrer que chez-nous, la famille s'impose comme une priorité incontournable.

Comme nous vous l'avions annoncé, l'automne est le temps des consultations. Celles-ci pour objet de connaître vos aspirations, vos préoccupations, vos réalités et vos besoins.

Nous remercions la FADOQ qui a accepté de présenter à

ses membres le questionnaire préparé à l'intention des aîné(e)s de Saint-Agapit, lors de ses journées d'inscription et d'activités du début de septembre. Ce questionnaire est au bureau municipal, à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

Pour consulter les tout-petits, nous demandons l'aide de la direction et des enseignants de l'école primaire L'Épervière-Ste-Thérèse,

et des parents du conseil d'établissement. Émilie Boudreau et Karine Bouffard, membres du comité de la famille, ont préparé un questionnaire tout simple destiné aux jeunes élèves.

Nous avons pensé aux plus vieux, les étudiants du secondaire. Marc-Antoine Drouin et son collègue de l'École secondaire Beaurivage, Sébastien Lemay, présenteront à des groupes ciblés d'étudiants du secondaire le questionnaire préparé à leur intention.

Et pour la population en général, nous ferons distribuer avant

la mi-octobre à toutes les maisons un questionnaire par la poste. Nous avons prévu un grand tirage et de très belles récompenses pour encourager les grands-parents, les personnes seules, les couples, les mamans, les papas et même les enfants à s'asseoir quelques petites minutes pour répondre aux questions.

Vos réponses pourraient être votre RV avec la chance !



Programme « P.I.E.D. » Programme intégré d'Équilibre Dynamique

Vous êtes âgé de 65 ans ou plus? Vous êtes préoccupé par les chutes ou vous avez peur de tomber?

Le programme PIED est gratuit et vous offre :

Deux séances d'exercices de 1 heure/semaine pendant 12 semaines animées par une intervenante du CLSC.

Dix capsules d'information sur différents sujets en lien avec la problématique des chutes.

Une évaluation individuelle au début et à la fin du programme.

Prochaines sessions :

Automne 2014 : Les lundis et mercredis avant-midi, 15 septembre au 8 décembre

Lieu : CHSLD de St-Apollinaire

Hiver 2015 : Les lundis et mercredis avant-midi, 2 février au 27 avril 2015

Lieu : CLSC de Laurier-Station

Info/inscription : Roxane Henri 418-728-3435 poste 181233 ou 1-888-600-3435

Dans le cadre de la Semaine de la Coopération



Course à pied / marche

DIMANCHE, LE 12 OCTOBRE 2014 - ST-AGAPIT

2^e édition

AU PROFIT DE
opération
enfant
soleil

Réservez votre place maintenant et profitez du rabais de l'inscription hâtive

WWW.DEFILACOOPSEIGNEURIE.COM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Heure	Course	Âge	Temps alloué	En ligne 30 sept. à minuit	En ligne 7 oct. à minuit	Sur place 12 octobre
9 h 15	10 km	16 ans et +	Maximum 1 h 15	20 \$	25 \$	30 \$
9 h 15	Marche 5 km Prédiction	Pas de limite	Quel sera votre temps?	20 \$	25 \$	30 \$
10 h 30	5 km	13 ans et +	Maximum 45 minutes	20 \$	25 \$	30 \$
11 h 15	2 km	12 ans et -	Les parents peuvent accompagner l'enfant sans s'inscrire	8 \$	12 \$	15 \$

Profitez de l'inscription en ligne hâtive! Pourquoi? Tarifs réduits et dossards personnalisés. Dès 7 h, il sera possible de prendre possession de votre dossard directement sur le site.

À l'écoute et à l'avant-garde des besoins de ses membres producteurs agricoles sociétaires, La Coop Seigneurie a pour mission de contribuer au développement, à la viabilité, à la prospérité et à la réalisation du plein potentiel agricole des entreprises, des membres sociétaires ainsi qu'au développement durable de leur communauté.



Ligue de hockey

55 ans et plus

Le Service des loisirs de Saint-Agapit souhaite organiser une ligue pour les hockeyeurs âgés de 55 ans et plus. Cette activité se déroulerait tous les lundis après-midi de 13h30 à 15h00, et ce, au Centre sportif G.H. Vermette de Saint-Agapit. La première partie aurait lieu le 20 octobre 2014 et la saison se terminerait le 23 mars 2015. Cependant, un minimum de 20 inscriptions (dont deux gardiens de but) est nécessaire pour que l'activité ait lieu.

Coût : 225\$ par joueur

Inscription :

En personne, à l'aréna (au deuxième étage) ou par téléphone au 418-888-4053 ou par courriel à eric.vachon@st-agapit.qc.ca

Date limite d'inscription :

10 octobre 2014

Tous les joueurs ayant donné leur nom seront contactés SEULEMENT si l'activité a lieu. Le paiement sera alors exigé.



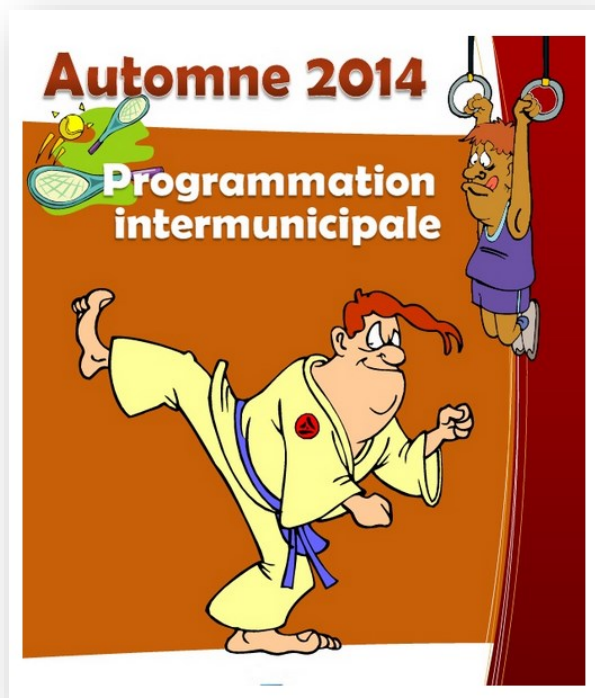
POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ :
ERIC VACHON, 418-888-3434
PATRICE BOUCHER, 418-888-4053



Festival du Flocon 2015

Les organisateurs du *Festival du Flocon* ont commencé leurs préparatifs en vue de l'édition 2015. Cette année, pour que les citoyens s'identifient davantage au Festival, le comité organisateur invite tout le monde à faire parvenir des suggestions d'activités qui pourraient avoir lieu dans le cadre de ce week-end de fête hivernale.

Il vous suffit d'écrire au Service des loisirs municipal, à l'adresse courriel loisirs@st-agapit.qc.ca pour proposer une activité ou une idée, et, si cela est nécessaire, d'y joindre une brève description de celle-ci. N'oubliez pas que le *Festival du Flocon* est un événement rassembleur qui s'adresse à toutes les tranches d'âge de la population.





Déchets d'usage domestique, comprenant les meubles, matelas, pneus, etc. **Les pneus d'autos seront ramassés par le camion de la municipalité.** Les pneus commerciaux et agricoles devront être acheminés par vous au site d'enfouissement. Tous les objets doivent être sectionnés et placés dans des contenants permettant une cueillette manuelle. De plus, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. Le déchet doit être d'une dimension permettant une manipulation facile pour les hommes chargés de cette tâche.

Journée limite pour le dépôt des rebuts : 22 octobre

ATTENTION

**Pas de déchets de construction — Pas de débris de démolition — Pas de pièces d'autos
Pas de morceaux pesant plus de 25 kilogrammes (sauf pour les meubles)**



La Ressourcerie de Lotbinière

Galleries Laurier
170, boul. Laurier
Laurier-Station, G0S 1N0
418-728-1900

Un bac de récupération (cloche bleue) est à la disposition des citoyens de Saint-Agapit sur le site du Vieux Couvent, situé sur la rue Principale. Toute personne voulant donner des vêtements ou autres objets réutilisables est bienvenue.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER DES MEUBLES, DES DÉCHETS LOURDS OU AUTRES RÉSIDUS DESTINÉS AU SITE D'ENFOUISSEMENT, SOUS PEINE D'AMENDE.



Amélioration du service Nouveaux ARRÊTS dans 6 municipalités de la MRC

+ Du lundi au vendredi, navette aller-retour offerte entre 6 municipalités et les abribus d'Express vers Sainte-Foy

D'Issoudun, Ste-Croix, St-Édouard, St-Flavien, navette par Express Taxi vers l'abribus de Laurier-Station pour le départ de 6h15 et le retour de 17h20

De St-Antoine-de-Tilly et St-Agapit, navette par Express Taxi vers l'abribus de St-Apollinaire pour le départ de 6h25 et le retour de 17h10

INSCRIPTION ET RÉSERVATION OBLIGATOIRES

Frais de 5 \$ pour l'inscription et réservation, au plus tard, avant 12 h la veille du déplacement au 418 881-3884, poste 101.

Tarifs : mensuel, 25\$; passage simple à 1\$ (monnaie exacte)

Points de vente

Proxim Kirouac et Lavoie, 130, boul. Laurier, Laurier-Station
Jean Coutu, 144, Principale, Saint-Apollinaire



AVIS PUBLIC — DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Paré, directrice générale de la municipalité de Saint-Agapit, qu'il y aura une séance de consultation le lundi 6 octobre 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par les demandes de dérogation suivantes :

1. La demande concerne le lot 3 784 495 localisé au 1184, rue Charest. Les propriétaires, Lise et Jean-Luc Guay, ont déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation de leur résidence unifamiliale qui ne respecte pas la marge de recul latérale minimum prescrite.

Règlement de zonage	Norme du règlement	Marge actuelle de la résidence	Dérogation demandée
251-11-07	2 mètres	1.80 mètre	0.20 mètre

2. La demande concerne le lot 3 640 244 localisé au 1205, rue Normand. Le propriétaire, M. Rejean Audet a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation de sa résidence unifamiliale qui ne respecte pas la marge de recul latérale minimum prescrite.

Règlement de zonage	Norme du règlement	Marge actuelle de la résidence	Dérogation demandée
251-11-07	2 mètres	1.85 mètre	0.15 mètre

3. La demande concerne le lot 4 811 674 localisé au 1038, avenue Simoneau. Le propriétaire, M. François Lachapelle a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation de sa clôture qui a été implantée, en partie, sur le terrain de la municipalité.

Donné à Saint-Agapit ce 8^e jour de septembre 2014

Isabelle Paré, directrice générale

AVIS DE PUBLICATION ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement N° 386-06-14 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 245-2013 de la MRC de Lotbinière relatives à la foresterie et au déboisement en terre privée; et par le projet de règlement N° 387-06-14 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de prévoir des normes d'implantation pour un SPA dans le cas des habitations en rangée et des habitations jumelées.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014 le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 386-06-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 245-2013 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE RELATIVES À LA FORESTERIE ET AU DÉBOISEMENT EN TERRE PRIVÉE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Pages suivante...



... suite.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau.

3. Les dispositions de ce projet de règlement concernent les zones agricoles (A) de la municipalité. L'illustration des zones touchées par ces dispositions peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Le projet de règlement no. 386-06-14 ne contient pas de disposition propre à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 387-06-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE PRÉVOIR DES NORMES D'IMPLANTATION POUR UN SPA DANS LE CAS DES HABITATIONS EN RANGÉE ET DES HABITATIONS JUMELÉES

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau.

Les dispositions de ce projet de règlement concernent toutes les zones de la municipalité. L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement no 389-09-14 modifiant le *Règlement de zonage no 251-11-07* de la municipalité de Saint-Agapit, afin de modifier certaines dispositions concernant les constructions complémentaires.

Lors d'une séance tenue le 2 septembre 2014 le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 389-09-14 modifiant le Règlement de zonage 254-07-11 de la municipalité de Saint-Agapit afin de modifier certaines dispositions concernant les constructions complémentaires.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau. Les dispositions de ce projet de règlement concernent toutes les zones de la municipalité de Saint-Agapit. L'illustration des zones touchées par chacune des dispositions peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.



AVIS PUBLIC STATIONNEMENT

À la séance régulière du 2 septembre 2014, le conseil municipal a adopté le Règlement # 391-09-14 afin de modifier le Règlement sur le stationnement. À compter de la date de cette publication l'annexe L du règlement se lit comme suit :

ANNEXE « L »

Stationnement interdit à certains endroits Jours et heures (article 7)

Le stationnement des véhicules routiers, des véhicules lourds, des véhicules de loisirs, des autobus scolaires et autres, des véhicules outils (cubes et autres) est interdit sur les chemins publics ci-bas énumérés et ce, de 18 h à 7 h, du lundi au vendredi, et 24 heures sur 24 heures le samedi et le dimanche, et ce en tout temps de l'année.

AVENUES

Bédard : du numéro civique 1226 au numéro 1263
du numéro civique 1206 au numéro 1216

Boucher

Carrier : du numéro civique 1124 au numéro 1142

Côté : du numéro civique 1095 au numéro 1109

Demers

Duclos

Du Parc

Du Parc Têtu

Flamand : du numéro civique 1127 au numéro 1237

Fournier

Fréchette

Laurier

Lemay

Lemieux

Rousseau

Saint-Pierre

Sévigny

Simoneau

Vachon

Vermette

Bélanger

Castonguay

Centrale

Charest

Croteau

Desrochers

De la Tannerie

Du Centenaire : du numéro civique 1149 en direction
nord-est et du numéro civique 1117
en direction est

Du Collège : du numéro civique 1139 au numéro 1239

Dumont

Gourde

Guillemette

Moffet

Normand

Olivier : du numéro civique 1124 au numéro 1158

Paquet

Pauzé

Place Lapointe

Principale : du numéro civique 1292 au numéro 1314

Roy

RUES

Baron : du # civique 1118 en direction est
Beaudoin

RANGS

Des Pointes : du numéro civique 1319 au numéro
1347